



Cdd de remplacement pour congé maladie

Par **raf**, le **24/03/2009** à **18:29**

bonjour,
je viens de signer un cdd de remplacement sans durée indiquée sur le contrat. Est ce normal ?
De plus je ne sais pas pour combien de temps le salarié est en congé maladie. Doit on le savoir ? (la durée du congé)
merci

Par **Visiteur**, le **24/03/2009** à **18:58**

bonjour,
est il indiqué : pour le remplacement de monsieur x actuellement en maladie
si oui, normal qu'il n'y ait pas de durée car à moins de s'appeler madame soleil et encore !!!
personne ne peut savoir combien va durer un congé maladie.....